

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUIN 2013 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les conseillers, Michel Goulet, Réjean Beaulieu, David Guimont, Vincent More et Stéphane Fraser, la conseillère, Jacqueline Poirier, et le maire, Louis Vadeboncoeur.

Sont absent(e)s Aucune

Tous formant quorum avec la présidence du maire, Louis Vadeboncoeur.

Sont également présent(e)s Le directeur général / secrétaire-trésorier, Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance commence à 19h30 avec la présentation du changement à la direction générale.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise d'ajouter le point 19 sur la modification du Règlement #2013-01-327 concernant la tarification de certaines activités de loisir;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par David Guimont, appuyé par Réjean Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-95

QUE le conseil adopte l'ordre du jour avec ajout du point 19, modification au Règlement #2013-01-327 concernant la tarification de certaines activités de loisir.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2013

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par David Guimont, appuyé par Réjean Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-96

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2013, tenue à la salle Gilles-Moreau.

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2013

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par David Guimont, appuyé par Réjean Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-97

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 20 mai 2013, tenue à la salle Gilles-Moreau.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4. Information du maire

Louis Vadeboncoeur souligne l'article sur l'Auberge du Portage, paru dans le magazine Vitalité Économique.

Louis Vadeboncoeur informe sur l'événement tenu au centre culturel par Rachel Berthiaume.

Louis Vadeboncoeur annonce l'entente entre la Ville et la Municipalité régionale de Comté de Rivière-du-Loup concernant la politique culturelle.

5. Information des conseiller(ère)s

David Guimont informe sur les séjours exploratoires proposés par l'organisme Place aux jeunes de Rivière-du-Loup via l'agente de migration Mélanie Gagnon.

David Guimont annonce la constitution d'un comité consultatif pour la Traverse Rivière-du-Loup – Saint-Siméon.

Vincent More annonce la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Corporation portageoise de développement pour le 6 juin 2013.

Vincent More informe sur le bilan de la corvée de nettoyage des berges à Notre-Dame-du-Portage.

6. Information du directeur général

Louis Breton se présente brièvement à l'assemblée municipale comme étant officiellement en poste à la direction générale.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Embauche et ajustement des conditions de travail de l'Adjointe administrative – Nancy Dubé.

ATTENDU QUE Marie-Claude Gauvin, Adjointe administrative, a annoncé qu'elle quitterait son poste en mai 2013;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local et sur les sites de Québec Municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste d'adjoint(e) administratif(ve);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le conseil nomme Nancy Dubé au poste d'Adjointe administrative avec l'adhésion au régime d'assurance des employé(e)s dès son embauche officielle, soit en date du 10 juin 2013, et selon les autres conditions de travail négociées avec la Municipalité.

8. Ajustement des conditions de travail de la Coordinatrice en loisir, culture et vie communautaire – Marie-Anne Caron.

CONSIDÉRANT QUE la Coordinatrice en loisir, culture et vie communautaire possède une expérience de travail dans un poste similaire pour une autre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Vincent More, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-99

QUE le conseil reconnaît cette expérience de travail et ajuste les conditions de travail de Marie-Anne Caron au poste de Coordinatrice en loisir, culture et vie communautaire.

9. Autorisation du changement de signataire et de l'administrateur principal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

CONSIDÉRANT le changement en poste à la direction générale, secrétariat et trésorerie;

CONSIDÉRANT QU'il faut changer le signataire autorisé et l'administrateur principal affecté aux comptes bancaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-100

QUE le conseil nomme Louis Breton comme membre du service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la caisse populaire de Rivière-du-Loup;

QUE le conseil adhère à la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires qui s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE Louis Breton soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE Louis Breton, soit autorisé à signer, pour et au nom du membre, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;

QUE les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom du membre, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

10. Autorisation pour la signature du contrat de travail du Directeur général et Secrétaire-trésorier – Louis Breton

CONSIDÉRANT la nomination de Louis Breton au poste de Directeur général à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise d'établir un contrat de travail entre le Directeur général et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE les principales dispositions contractuelles ont été présentées au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-101

QUE le conseil autorise Louis Vadeboncoeur afin de parapher le contrat de travail de Louis Breton, Directeur général, au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

11. Nomination d'un maire suppléant – Vincent More

CONSIDÉRANT QUE lorsque le maire est dans l'impossibilité d'assister aux séances du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup il peut être représenté par un(e) conseiller(ère);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-102

QUE le conseil désigne Vincent More à titre de maire suppléant pour la période du 3 juin 2013 au 3 novembre 2013.

12. Nomination d'un représentant de la municipalité à la séance du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup du 20 juin 2013

CONSIDÉRANT QUE Vincent More est le maire suppléant pour la période du 3 juin 2013 au 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE Louis Vadeboncoeur ne peut pas assister à la séance du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup du 20 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-103

QUE le conseil propose Vincent More comme représentant de la municipalité.

13. Association des plus beaux villages du Québec

Louis Vadeboncoeur fait le point sur le congrès de l'Association des plus beaux villages du Québec.

Il annonce la nomination de trois nouveaux membres, soit les municipalités de Batiscan et de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ainsi que la communauté de Grondines, faisant partie de la municipalité de Deschambault-Grondines. D'ailleurs, les principes et les critères de nomination, constituant une autre grille d'évaluation, ont été analysés lors du congrès et des modifications devront suivre bientôt.

Il mentionne également le lancement d'une application mobile facilitant la communication des « évènements », des « quoi de neuf », des « coups de cœur » et des « itinéraires » possibles des 38 membres de l'Association des plus beaux villages du Québec.

14. Projet d'aqueduc – Échéancier des travaux et calendrier des vacances

Louis Vadeboncoeur fait le point sur l'avancement du projet d'aqueduc. Il mentionne que l'échéancier des travaux est respecté et qu'ils seront arrêtés durant la deuxième semaine de la construction seulement, c'est-à-dire entre le 28 juillet 2013 et le 3 août 2013.

15. Projet d'aqueduc - Paiement #7 du projet d'aqueduc

CONSIDÉRANT les travaux exécutés pour le projet d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'une demande de paiement #7 de 398 945.91 \$ a été reçue le 31 mai 2013 pour le niveau d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Itée, groupe conseil, déclare que les montants mentionnés sont en conformité avec les termes du marché et de l'état des travaux, puis en recommande le paiement;

Prix actuel du contrat	4 133 855.36 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour	1 999 912.91 \$
Moins – retenue de garantie	199 991.29 \$
Moins – demandes antérieures	1 452 936.70 \$
Montant – demande présente	346 984.92 \$
TPS	17 349.25 \$
TVQ	34 611.75 \$
Paiement total	398 945.91 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-104

QUE le conseil autorise le paiement #7 pour le décompte progressif du projet d'aqueduc.

16. Changement de signataire indiqué dans la résolution #2012-11-175

CONSIDÉRANT le changement en poste à la direction générale;

CONSIDÉRANT les dispositions indiquées dans la résolution #2012-11-175 et la nécessité de modifier le signataire de la transaction afin de compléter le

transfert de l'immeuble désigné entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et monsieur Gaston Belzile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-105

QUE le conseil autorise Louis Breton, Directeur général, a paraphé l'acte notarié pour le transfert de l'immeuble désigné.

17. Entente de développement culturel entre la Ville et la MRC de Rivière-du-Loup

Louis Vadeboncoeur annonce une entente de développement culturel entre la Ville et la MRC de Rivière-du-Loup d'une enveloppe budgétaire de 90 000 \$ répartie sur 3 ans. Cette entente permettra, entre autres, de constituer un répertoire des artistes et des artisans, d'élaborer un inventaire sur le patrimoine immatériel et de véhiculer de multiples et diverses informations sur la culture dans la région.

18. Demande au Ministère du transport pour une servitude et une subvention

CONSIDÉRANT QU'il faut canaliser l'eau de surface dans le secteur de l'Église à travers la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QU'il faut faire une demande de servitude au Ministère des transports du Québec (MTQ) afin de réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE deux trous d'homme sont à prévoir pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-106

QUE le conseil mandate son directeur général de faire une demande de servitude pour le secteur considéré et une demande de subvention de 2 500\$, soit l'équivalent du coût d'un trou d'homme, au Ministère des transports du Québec (MTQ).

19. Modification au Règlement #2013-01-327 concernant la tarification de certaines activités de loisir.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire un changement au règlement sur la tarification de la piscine afin d'y ajouter les activités de water-polo 12-17 ans au tarif de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-107

QUE le conseil adopte la modification du Règlement #2013-01-327 concernant la tarification de certaines activités de loisir.

SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE, POLICE ET AMBULANCE

20. Rapport des activités incendie

Aucun évènement exceptionnel n'est à signaler.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

21. Adoption du Règlement #2013-06-332 concernant le bon ordre et la paix

ATTENDU QUE le conseil désire actualiser sa réglementation sur le bon ordre et la paix;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite uniformiser, tant que possible, sa réglementation avec les autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup afin d'en faciliter son application par la Sécurité du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-108

QUE le conseil adopte le Règlement #2013-06-332 concernant le bon ordre et la paix.

22. Adoption du Règlement #2013-07-333 concernant les animaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire actualiser sa réglementation sur les animaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite uniformiser, tant que possible, sa réglementation avec les autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup afin d'en faciliter son application par la Sécurité du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-109

QUE le conseil adopte le Règlement #2013-07-333 concernant les animaux.

23. Schéma d'aménagement et de développement révisé

Point annulé

24. Modification au périmètre d'urbanisation – exclusion de la zone agricole dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement et de développement révisé

ATTENDU qu'en vertu de la section III du Chapitre 1.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de Rivière-du-Loup procède à la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);

ATTENDU que le cadre institutionnel prescrit que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) soit conforme aux attentes du gouvernement en cette matière;

ATTENDU que cette révision implique une analyse de l'urbanisation sur son territoire;

ATTENDU qu'il est souhaitable d'établir un équilibre entre la croissance urbaine anticipée et l'espace disponible pour accueillir cette croissance au sein du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU que plusieurs périmètres urbains sont adjacents à la zone agricole provinciale;

ATTENDU que la MRC a pour objectif de protéger les activités et le territoire agricole;

ATTENDU qu'en matière de saine gestion de l'urbanisation, il est parfois nécessaire d'étendre l'urbanisation en zone agricole provinciale;

ATTENDU que les extensions de l'urbanisation en zone agricole provinciale doivent respecter le cadre institutionnel du gouvernement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité par les conseiller(ère)s présente(s),

2013-06-110

QUE le Conseil dépose à la MRC de Rivière-du-Loup un formulaire de demande d'exclusion d'une superficie en zone agricole provinciale et un document argumentaire sur le sujet;

QUE le conseil autorise le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup à déposer auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec le formulaire de demande d'exclusion d'une superficie en zone agricole provinciale et un document argumentaire sur le sujet;

QUE le conseil autorise le service de l'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup à fournir à la CPTAQ toutes les informations complémentaires pour compléter le dossier s'il y a lieu.

LOISIRS, ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS

25. Dépôt du rapport de la Coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire

Louis Vadeboncoeur fait un résumé du rapport de la Coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire à l'assemblée.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

26. Approbation des autorisations de dépenses

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du tableau intitulé « Demandes d'autorisation des dépenses – juin 2013 » et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Guimont, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-111

QUE le conseil accepte toutes les demandes d'autorisation des dépenses présentées dans le tableau intitulé « Demandes d'autorisation des dépenses – juin 2013 » et totalisant un montant de 32 298.68 \$.

27. Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le changement aux postes de Direction général et d'Adjointe administrative ainsi que la nécessité d'approuver les comptes et les salaires à payer immédiatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Goulet, appuyé par Vincent More, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-112

QUE le conseil autorise le paiement de tous les comptes et salaires dus avec un suivi ultérieur.

CORRESPONDANCE

28. L'Auberge du Portage au magazine Vitalité Économique

Correspondance déjà mentionnée par Louis Vadeboncoeur dans l'information du maire.

29. Chambre de commerce : Gala des prestiges et Golf des gens d'affaires

ATTENDU QUE le conseil désire réserver une place au Gala des Prestiges du 10 novembre 2013 de la chambre de commerce de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales sont le 3 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Michel Goulet, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2013-06-113

QUE le conseil réserve une place pour la Gala des prestiges du 10 novembre 2013 de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup.

PÉRIODES DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

30. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil. Le conseil donne leurs réponses dans la mesure du possible et met en charge son directeur général pour effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

31. Levée de l'assemblée

Sur la proposition Michel Goulet l'assemblée est levée à 20h50.

Louis Vadeboncoeur
Maire

Louis Breton
Directeur général/Secrétaire-trésorier